

Transport Est Ouest - TEO

Transport Est Ouest est un projet ambitieux pour le développement du transport collectif dans le centre de Saint-Brieuc. C'est aussi un programme d'aménagement global qui participe à la modernisation et la dynamique de la ville centre de l'Agglo.

Mise à jour le 23 novembre
2023

≡ TEO (Transport Est Ouest) Centre-Ville, plus qu'un projet de transport, un outil de transformation du centre-ville.

Le programme Transport Est Ouest (ou TEO (Transport Est Ouest)) est un vaste projet qui participe à la transformation de la ville centre de la communauté d'agglomération.

Depuis plusieurs années, vous avez vu Saint-Brieuc se métamorphoser :

- quartier de la gare avec la création du Pôle d'Echange Multimodal, le réaménagement des places,
- le changement du plan de circulation,
- le renforcement des voies de bus,
- la requalification de quartiers,
- la reconversion de sites industriels,
- la création d'équipements telle que la halle d'athlétisme Maryvonne Dupureur,
- ou encore le développement du pôle d'enseignement supérieur.

Tout cela participe à la modernisation et à l'attractivité de la ville. D'où le slogan associé au parcours TEO (Transport Est Ouest) "Redessinons Saint-Brieuc".

Prenez 3 minutes pour découvrir le programme TEO en vidéo

Alors, vous l'aurez compris au travers de cette vidéo : le Bus à Haut Niveau de Service qui va traverser la ville est l'un des maillons d'un projet d'ensemble pour le renouveau urbain de Saint-Brieuc.

≡ Pourquoi avoir choisi cet itinéraire ?

Le tracé correspond à celui de ligne la plus fréquentée du réseau des Transports Urbains Briochin (TUB), **la ligne A**. Quotidiennement, la ligne A transporté **6000 à 6500 voyageurs**, soit 25% des personnes qui prennent le bus.

Le projet TEO (Transport Est Ouest) optimisera le réseau de transport, puisque les voies de circulation dédiées à TEO (Transport Est Ouest) profiteront à la ligne A, mais aussi à d'autres lignes structurantes du réseau des TUB. Grâce à sa régularité et à son confort, la ligne TEO (Transport Est Ouest) **offrira une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle avec une cadence de 8 minutes**.

≡ Les parkings relais : comment fonctionnent-ils et à partir de quand ?

La ligne TEO (Transport Est Ouest) comprendra, à terme, à chaque extrémité du tracé, un parking relais de 200 places. En tant qu'automobiliste, vous pourrez accéder à ces parkings grâce à votre titre de transport, stationner votre véhicule et poursuivre votre itinéraire en empruntant la ligne de bus TEO (Transport Est Ouest). Le coût du stationnement est compris dans le titre de transport.

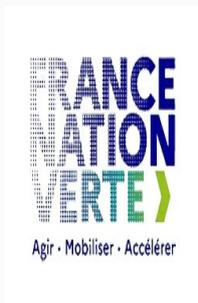
Des parkings relais provisoires seront aménagés avant la mise en service du parcours TEO (Transport Est Ouest) à l'horizon 2025. C'est le cas du P+R Avenir (depuis le 01/09/2021 : 80 places, gratuit, rue de l'Avenir), à l'extrémité Est de la ligne, qui permet de rejoindre le centre-ville en 6 minutes grâce à la ligne A. Un parking-relais à l'ouest sera mis en place courant 2022.

≡ Comment est financé le projet ?

L'ensemble du projet TEO (Transport Est Ouest) (8 km du tracé) est estimé à 51 millions d'euros. Le financement provient pour une part du Versement Transport et d'autre part de subventions. La Ville de Saint-Brieuc cofinance également le projet de requalification de ses espaces publics.

Pour TEO2, partie située en "Centre-ville", - l'État (3,5 M €), l'ANRU (2 M €), la Région Bretagne (1,5 M€) et l'Union Européenne, via les fonds FEDER (2,49 M €) - ont apporté leur soutien à hauteur de 9.5 millions d'euros.

La tranche 3 "Croix Mathias - Plaines Villes" est co-financée à hauteur de 336 932 € dans le cadre du 6^e appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables ». Les financeurs sont la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne, (service de l'État en appui aux acteurs locaux pour territorialiser et mettre en œuvre les transitions écologiques et énergétiques). L'État apporte son soutien via l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 267 465 € ainsi qu'au titre du "Fonds Vert - France Nation Verte" dans le cadre du dispositif *Renaturation des Villes* pour un montant de 674 306,5 €.



(<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte>)



(<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens/fonds-europeen-de-developpement-regional-FEDER>)



(<https://www.ecologie.gouv.fr/>)



(<https://www.bretagne.bzh/>)



(<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>)



(<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne>)

≡ Donnez votre avis sur les aménagement du futur tracé TEO (Transport Est Ouest) sur les quartiers ouest

Comme lors des phases précédentes, les riverains, usagers et professionnels ont été invités à s'exprimer sur les futurs aménagements le long de la ligne TEO (Transport Est Ouest).

[Le bilan de la concertation est disponible en téléchargement plus bas](#)

≡ Un accompagnement tout au long des travaux

Lors des phases de travaux, les riverains sont informés des modalités d'accès à leurs habitations et leurs commerces par mail, courrier et affichage sur place. Des comités de suivi sont régulièrement organisés lors des travaux d'aménagement.

Le premier aura lieu jeudi 11 janvier 2024 à 19h à la salle Michel Fraboulet, 11 rue de Penthièvre à Saint-Brieuc.

Calendrier prévisionnel des interventions :

- rue de Guernesey : réhabilitation des réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) en janvier et février 2024
- boulevard de l'Atlantique : rénovation des réseaux secs (télécom, gaz, électricité...) en cours
- rue Théodule Ribot : aménagements de surface à compter de janvier 2024

≡ Commerces : une commission d'indemnisation

Au-delà des améliorations urbaines, le réaménagement de l'espace public peut générer d'importants travaux. Afin d'accompagner les commerçants et artisans des secteurs concernés, l'Agglomération a créé une Commission de Résolution Amiable destinée à indemniser les préjudices subis par ces professionnels.

Plus d'informations ;

Carole LEPERCHOIS - Chargée du suivi de la Commission d'indemnisation **02 96 77 28 99** -

carole.leperchois@sbaa.fr



Tout au long de la phase de concertation, puis de travaux, l'équipe TEO (Transport Est Ouest) est joignable par mail à teo-infos@sbaa.fr ou par téléphone au 02 96 77 60 11

≡ TEO (Transport Est Ouest) phase 3, tranches B et C

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique TEO (Transport Est Ouest) 3

Le tronçon TEO (Transport Est Ouest) 3 constitue la dernière étape de la ligne TEO (Transport Est Ouest) qui vise à desservir les polarités urbaines principales de l'agglomération de Saint-Brieuc et constituera un axe structurant du réseau de transport. Les phases TEO1 et TEO2 ont été déclarées d'utilité publique.

Il s'agit pour TEO3 de finaliser les deux extrémités de cette ligne : à l'Est (0,6 km de voie et un parking relais) et à l'Ouest (4km de voies avec traversée de trois carrefours et un parking-relais).

Un dossier de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) comportant notamment un dossier d'étude d'impact, a été déposé auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor. La Préfecture a consulté différentes personnes publiques associées telles que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Autorité Environnementale.

Le Préfet des Côtes d'Armor a organisé l'enquête publique préalable à la DUP qui s'est déroulée du 26 juin au 28 juillet 2023, soit une durée de 33 jours. L'enquête a porté sur l'utilité publique de cette opération TEO (Transport Est Ouest) 3 e des aménagements publics associés dont les Parkings-relais (P+R) à l'ouest Plaine-Ville et Avenir à l'Est.

Dans ses avis et conclusions, la commissaire enquêtrice considère que le projet de bus à haut niveau de service TEO (Transport Est Ouest) 3^e tronçon, répond à l'intérêt général et donne un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de ce projet. Le rapport décrit les avantages de sa mise en œuvre, la pertinence des objectifs poursuivis et de la démarche de concertation menée en amont.

Le rapport et les conclusions établis par la commissaire enquêtrice sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dossier d'enquête publique



Rapport et avis



Déclaration de projet d'utilité publique

